



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 16 février 2023

Objet :

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize février, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le dix février, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 20

Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHKY, Bertrand MENIGAULT, Jacques NICOLAS, Caroline de SAZILLY, Charlotte LOGEAS, Hervé DEWYNTER, Mathieu BELKEBIR, Siham ROUSSEL, Frédéric GUIRIMAND, Laurent MITON, Julien COURTIN, Ségolène MOREAU, Stéphanie BANCAL, Françoise GUYARD-CASTANET (Départ à 21h avant le vote de la délibération n°2023-01), Patrick BOYKIN, Noëlle MARTIN (Départ à 20h avant le vote de la délibération n°2023-01), Alexandre RUECHE, Claude MAQUIS, Dominique DURAND,

Ont donné pouvoir : 7

Denis PETITMENGIN	à	Jacques NICOLAS
Lucie CATROUX	à	Julien COURTIN
Caroline BOUIS	à	Jacques ALEXIS
Vincent CLAUDIERE	à	Sabrina TOURMETZ
Maelys LUXOR	à	Frédéric GUIRIMAND
Françoise GUYARD-CASTANET	à	Stéphanie BANCAL
Noëlle MARTIN	à	Patrick BOYKIN

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Hervé DEWYNTER

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 20 REPRESENTES : 7 VOTANTS : 27

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107-II-4° et 5°,

VU la loi 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 publiée au JO du 31 décembre 2022;

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ;

VU le règlement intérieur du Conseil municipal de Bailly, approuvé par délibération n°2020-068 du 8 décembre 2020 ;

CONSIDERANT la réunion de la Commission des finances du 9 février 2023 ;

CONSIDERANT la présentation en séance du rapport d'orientation budgétaire 2023,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Eric VERSPIEREN, Adjoint au Maire délégué aux Budget et finances, aux Affaires Générales et au Développement Economique,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

DECIDE DE PRENDRE ACTE que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la Ville de Bailly, a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 16 février 2023.

Pour copie conforme,

Fait à BAILLY, le 16 février 2023



Jacques ALEXIS

Maire de BAILLY